Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 5

Artikel: L'organisation en France de l'insigne sportif suisse
Autor: Perregaux, Paul de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888790

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PREMIÈRE PARTIE

L'ORGANISATION EN FRANCE DE L'INSIGNE SPORTIF SUISSE

L'économie suisse est caractérisée par un manque de matières premières. Elle est donc obligée d'en importer et ne peut le faire qu'en procédant en contre-partie à des exportations. Or le prix de vente des marchandises à l'étranger est fonction du prix de revient : celui-ci est d'autant plus haut que les matières premières et les frais de transport ont considérablement augmenté depuis la guerre et que, d'autre part, le niveau de la vie en Suisse entraîne le paiement de salaires élevés.

Pour que les exportations soient malgré tout possibles, il importe donc que la qualité du travail fasse passer au second plan la question de prix. Toutefois, pour pouvoir fournir un travail de qualité, l'ouvrier doit connaître à fond son métier et être physiquement apte à l'exercer. La formation de la main-d'œuvre relève des excellentes écoles professionnelles que l'on trouve en Suisse. Quant à l'éducation physique, elle constitue un problème dont on ne saurait sous-estimer l'importance et auquel s'attaque notamment « l'Insigne sportif suisse ».

Constitué par une série d'épreuves, il demande aux concurrents non des qualités de sportifs professionnels mais un niveau physique général résultant d'un sérieux entraînement.

Les conditions permettant de l'obtenir sont les suivantes :

Groupes d'exercice	Classes d'âge					
	1. 18-20 ans	2. 21-22 ans	3. 33-40 ans	4. 41-48 ans	5. 49-55 ans	6. 56 ans et plus
I. Ia. Course : 80 m.	11"2/5	—	—	—	15"	16"
I. Course : 100 m.	—	13"	14"	16"	-	—
2. Course : 400 m.	—	65"	75"	80"	100"	110"
II. I. Saut en longueur avec élan.	4,50 m.	4,90 m.	4,50 m.	3,80 m.	3,00 m.	2,80 m.
Saut en hauteur avec élan..	1,20 m.	1,30 m.	1,25 m.	1,15 m.	1,00 m.	0,90 m.
III. Ia. Jet du boulet : 5 kg.	8,50 m.	—	—	—	8,50 m.	7,50 m.
I. Jet du boulet : 7 kg. 1/4..	—	8 m.	7,50 m.	7 m.	6,50 m.	5,90 m.
2. Lancer du disque : 2 kg. ..	20 m.	24 m.	22 m.	20 m.	18 m.	16 m.
3. Lancer du javelot : 800 g. ..	25 m.	30 m.	27 m.	24 m.	20 m.	18 m.
4. Jet de la pierre : 15 kg. (1)	8 m.	9 m.	8,50 m.	8,50 m.	8 m.	7,50 m.
IV. I. Natation eau morte, 50 m.	1'15"	1'10"	1'25"	1'40"	1'50"	2'
2. Gymnastique aux appareils			Conditions S. F. G.			
3. Cyclisme : 1 km.	1'50"	1'45"	1'50"	2'00"	2'30"	2'40"
V. Ia. Marche : 25 km.	5 h. 00	—	—	—	5 h. 00	5 h. 30
I. Marche : 35 km.	—	6 h. 15	6 h. 30	7 h. 00	7 h. 30	7 h. 30
2. Course : 10 km.	—	55'	1 h. 00	1 h. 15	1 h. 30	1 h. 45
3. Cyclisme : 20 km.	50'	45'	50'	55'	1 h. 00	1 h. 05
4. Natation eau morte/eau courante	800/1.000 m.	800/1.000 m.	800/1.000 m.	800/1.000 m.	800/1.000 m.	800/1.000 m.
5. Dans l'eau de moins de 17° C. ou eau morte ..	600 m.	600 m.	600 m.	600 m.	600 m.	600 m.

(1) Additionné à gauche et à droite, lancer à l'arrêt.

Chaque candidat doit réussir une des épreuves figurant dans chacun des 5 groupes d'exercices, soit : une course, un saut, un jet, une épreuve de spécialité et une épreuve de fond, les disciplines des groupes 4 et 5 devant être différentes. Nous ne parlerons pas des épreuves de tir, d'aviron, d'équitation, de ski, qu'il n'est pas possible d'organiser dans les circonstances actuelles en France.

L' « Insigne sportif » doit être mérité par un nouvel examen aux conditions duquel il faut satisfaire heureusement tous les deux ans, faute de quoi l'insigne doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré. Ainsi, chacun est obligé de se maintenir en forme, l'insigne n'étant acquis à titre définitif qu'après 50 ans.

Le succès de ces épreuves a été considérable en Suisse et il a incité nos compatriotes résidant en France à organiser à leur tour les concours nécessaires. Ainsi, à Paris (1), la Société Suisse de Gymnastique (2) a réuni en 1942 et 1943 un nombre grandissant de concurrents. Cette année, les épreuves se dérouleront, sauf imprévu, aux mois de juillet et septembre prochains ; il est recommandé de faire parvenir aussitôt que possible les adhésions de principe.

L'entraînement a lieu chaque dimanche et jour férié de 9 heures à 17 heures, au Petit Stade Olympique, 2 rue de l'Observatoire, Le Parc Saint-Maur (prendre le train à la Bastille, descendre à la station : Le Parc Saint-Maur).

Il ne me reste plus qu'à dire tout le plaisir et tout le bien que l'on retire d'un entraînement sérieux comme le nécessite l'Insigne sportif suisse. Plaisir de retrouver ses compatriotes, de rivaliser avec eux sur le stade, d'améliorer sa condition physique et de vivre quelques heures au grand air. Ayant participé moi-même aux épreuves organisées à Paris l'année dernière, je ne saurais assez recommander à tous nos compatriotes cette profitable compétition.

Paul de PERREGAUX,
Président de la
Chambre de Commerce Suisse en France

LA SITUATION SOCIALE EN SUISSE AU DÉBUT DE 1944

Si les problèmes sociaux ne sont pas une conséquence directe de l'extension des grandes industries, il faut reconnaître qu'ils ont pris, avec le développement du machinisme, une importance et une acuité qu'ils ne connaissaient pas auparavant.

Ces caractères sont particulièrement sensibles dans un pays aussi industrialisé que la Suisse (3) où tout conflit intérieur peut avoir des répercussions considérables.

Il est donc intéressant d'analyser sur les plans matériel et moral les problèmes nés de cet état de choses et d'examiner par quels moyens et dans quel esprit la Suisse a tenté de les résoudre.

CHAPITRE I. — LES QUESTIONS MATÉRIELLES

Dans un pays où la production indigène est loin de répondre aux besoins et qui, de plus, est privé de tout accès direct à la mer, les questions matérielles revêtent une grande importance. Il suffit en effet que la situation internationale mette obstacle à la régularité des importations pour provoquer une augmentation immédiate de la demande et par conséquent, une hausse des prix qui se répercute sur le pouvoir d'achat des salariés.

L'économie de guerre

Pour parer à toute éventualité, il a donc fallu chercher à accroître l'indépendance économique du pays, d'une part en poussant la production indigène — ce fut le but du plan Wahlen —, de l'autre en constituant des stocks de marchandises ; ce fut le fait de l'Assemblée fédérale qui, par la loi du 1er avril 1938, soit une année et demie avant le début des hostilités, autorisait le Conseil fédéral à ordonner la constitution obligatoire de stocks.

La même année, sous la direction du regretté Conseiller fédéral Obrecht dont on ne dira jamais assez la clairvoyance et le grand dévouement, on constituait les cadres de l'organisation appelée à diriger l'économie en cas de guerre. Au début de 1939 enfin, chaque ménage était invité à constituer une réserve de denrées alimentaires qui lui permette de subsister pendant deux mois au moins, ceci pour le cas où une guerre éventuelle obligerait le Gouvernement à interdire la vente des produits de première nécessité durant une certaine période pour empêcher tout accaparement.

La politique de l'Etat a été dictée par le souci de répartir équitablement les biens existants en évitant toute hausse des prix injustifiée. Il était donc nécessaire de maintenir le calme dans le marché et d'éviter toute transaction inconsidérée, soit au point de vue quantité, soit au point de vue prix.

(1) Nous examinerons éventuellement dans un article ultérieur les résultats obtenus dans d'autres villes de France.

(2) S'adresser à M. A. Boillat, 8 rue Abel, Paris, tél. : Did. 48-44.

(3) En 1930, sur une population de 4.066.400 habitants, plus d'un cinquième — exactement 867.037 personnes — étaient occupées dans l'industrie et les métiers (alimentation, habillement, constructions, bois, textiles, papier, caoutchouc, cuir, produits chimiques, métallurgie, horlogerie, électricité, gaz, eau, arts graphiques).